

**INFLUENCE DES FEMMES  
DANS  
L'INTEGRATION  
DES COMMUNAUTES IMMIGREES**

**Mémoire de géopolitique  
du Chef de Bataillon Xavier COLLIGNON  
dans le cadre de l'étude dirigée " migrations  
internationales et politiques de l'intégration".**

Directeur : Professeur Jacqueline COSTA-LASCOUX  
Directrice de recherche de 1° classe au CNRS

Avril 2001

## SOMMAIRE

### **1 / PLACE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES (BILAN)**

#### 11 PLACE QUANTITATIVE

111- Etude démographique.

112 - Mariage, natalité et fécondité.

113 - Salariées.

#### 12 PLACE QUALITATIVE :

121 - Des femmes généralement soumises à l'autorité masculine.

122 - Des situations personnelles variées qu'il convient de souligner.

123 - Situation sociale des femmes.

124 - Un rôle social différent en fonction du statut familial.

#### 13 TENDANCES ACTUELLES DANS LA COMMUNAUTE FEMININE

131 - Femmes cibles des mafias.

132 – Un rôle essentiel dans le regroupement familial.

133 - Femmes scolarisées plus longtemps que leurs frères.

134 - Difficultés psychologiques croissantes.

135 - Baisse de la fécondité en milieu urbain.

## **2 / PLACES DES FEMMES DANS LES DIFFERENTES POLITIQUES D'INTEGRATION.**

21 Des politiques d'intégration...

22 Les femmes mieux prises en compte.

23 Rôle des femmes dans ces politiques d'intégration aujourd'hui.

## **3 / EVOLUTION DU ROLE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES**

31 L'ancrage au pays, une notion dépassée.

32 Les femmes actives dans la cellule familiale.

33 Femmes et actrices socioprofessionnelles.

## **4 / ACTRICES DE L'INTEGRATION : une volonté grandissante de jouer un rôle.**

41 Le besoin d'émancipation.

42 Le besoin financier.

43 Le besoin de reconnaissance.

CONCLUSION

Françoise Gaspard écrit : « Une sociologie de l'exclusion, sous peine de passer sous silence les problèmes de la moitié féminine des jeunes issus de l'immigration et de culture musulmane, se doit de focaliser l'attention sur les femmes. »

L'immigration en France est un sujet récurrent. Notre République, « Une et Indivisible » telle que la définit notre Constitution, suggère que la religion ou l'ethnicité sont considérées comme appartenant à la sphère privée et ne devant aucunement interférer avec la vie publique. Pourtant phénomène évolutif en fonction des flux migratoires, il devient aujourd'hui un sujet de préoccupation nationale. Ses conséquences affectent l'ensemble de notre pays dans tous ses éléments constitutifs : économique, politique, sécuritaire, sociologique, et bien sûr culturel. Tout notre environnement est touché de près ou de loin par un tel brassage de population. Pour y apporter une réponse aussi adaptée que possible les gouvernements français ont souvent fait preuve d'incompréhension, parfois d'un volontarisme outrancier.

A l'évidence, Il importe avant de poursuivre de bien définir les termes employés. L'intégration vient du mot latin « integrare », rendre entier, action de faire entrer une partie dans le tout. Selon le Haut Comité à l'Intégration, « L'intégration consiste à susciter la participation active à la société toute entière de l'ensemble des hommes et des femmes appelées à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »

Nous distinguerons intégration d'assimilation comme il est d'usage aujourd'hui. En effet, l'assimilation est l'aboutissement supposé ou attendu d'un processus d'intégration de l'immigré tel que celui-ci n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes de celles qui sont censées être communes à la majorité des membres de la société d'accueil.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Vocabulaire DECOUFLE.

L'intégration devient donc un problème crucial. Les communautés immigrées<sup>1</sup> en France seront comprises comme les étrangers présents sur le territoire national, naturalisés ou étrangers bénéficiant d'un titre de séjour, avec leur famille. Notre étude s'attachera à prendre en compte l'immigration à partir du drame algérien 1962, ce qui nous limitera dans le temps à ne considérer que les deux premières générations. De plus, l'action ciblée s'avère urgente pour préserver l'avenir, car reconnaissons avec Jean Claude Chesnais dans *Le crépuscule de l'Occident* « En terre d'Islam, la femme a un statut de mineure ; c'est un être impur, dont la virginité est sacralisée et jalousement surveillée par les frères jusqu'au mariage ; la virilité est très valorisée, sauf parmi les élites cosmopolites occidentalisées. La laïcité, facteur de libération des femmes, sera donc appelée à entrer en collision avec l'Islam traditionnel et conquérant. ». Il faut se dépêcher car pour la première fois dans l'Histoire, le flux potentiel des entrants (15-24 ans) va peu à peu devenir inférieur au flux potentiel des sortants du marché du travail (55-64 ans)<sup>2</sup>. Nous focaliserons notre intérêt sur les femmes. C'est à dire les femmes dans toute l'acceptation de l'individu, fille, épouse, mère et bien sur actrice professionnelle. Leur action réelle ou supposée laisse deviner l'influence qu'elles peuvent avoir. Il s'agit bien d'influence. L'influence<sup>1</sup> qu'elles sont censées jouer doit être comprise comme l'action qu'elles peuvent avoir à faire évoluer leur situation, celle de leur famille, voir même de l'ensemble de la communauté qu'elles représentent, vers une intégration réussie dans le pays d'accueil, en l'occurrence la France.

Aujourd'hui les femmes dans la communauté immigrée commencent à jouer un rôle primordial, à l'instar de ce qui existe dans la société civile française. Une tendance lourde de volonté de participation à la vie socioéconomique du pays est perceptible. Ces femmes de première, deuxième et bientôt de troisième génération, sont les catalyseurs d'une réaction d'intégration qui s'avère indispensable. En dépit des nombreuses difficultés qui émaillent leur parcours, elles s'imposent par leur nombre croissant, par la reconnaissance de leur rôle et de leur place dans la société, enfin surtout par leur volonté de contribuer à la survie de leur famille.

---

<sup>1</sup> Le vocabulaire DECOUFLE officialisé par le gouvernement français, Ministère de l'emploi et de la solidarité, précise que « l'immigré est une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. »

<sup>2</sup> Selon Jean Claude Chesnais, in *Le crépuscule de l'Occident*.

## **1 / PLACE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES (BILAN)**

### **11 PLACE QUANTITATIVE :**

Pour dresser un portrait des femmes immigrées, ou issues de l'immigration, en France, il est nécessaire de bien appréhender la part qu'elles représentent dans la population française. Cette évaluation doit être menée tant au regard de la population immigrée que dans ses caractéristiques sociales propres.

#### **111 – Etude démographique :**

- **L'immigration européenne majoritaire:**

L'immigration européenne est historiquement la plus ancienne si bien qu'elle s'établit avec plus de poids dans les statistiques. A cela s'ajoute la facilité de circuler sur le territoire européen qui n'a cessé de se développer depuis l'institutionnalisation de l'Europe. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les Européens tiennent une place importante dans la communauté immigrée.

Ainsi le groupe le plus important est constitué par les Portugaises (19% des étrangères).

L'immigration européenne présente des caractéristiques relativement similaires à celles de la population féminine française, c'est pourquoi elle sera peu abordée dans cette étude.

- **Une immigration non Européenne croissante:**

Dans cette catégorie de provenance géographique de la population d'immigrées, l'histoire récente tient une fois encore une place considérable. Les facilités accordées à l'issue de la décolonisation associées à une politique d'appel à la main d'œuvre a généré un afflux massif de la population maghrébine en France.

Dans celle-ci, le groupe des Algériennes, des Marocaines et des Tunisiennes vient en deuxième et en troisième position (15,73%, 15,55% et 5,26%).

---

<sup>1</sup> « Action qu'une personne exerce sur une autre, autorité » définition du Larousse.

Les Africaines, d'Afrique subsaharienne, ne représentent que 4,52% de la population immigrée.

Enfin pour l'immigration extrême-orientale, les femmes originaires des divers pays d'Asie représente 12% de l'effectif des étrangères (parmi elles, les femmes originaires de Turquie comptent pour plus de la moitié).

En tendance, la féminisation des population émigrées s'accroît fortement. Ainsi l'augmentation de la population immigrée est entièrement le fait des femmes (+ 7,2 % par rapport à 1990). La féminisation avait débuté au milieu des années soixante-dix avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial. L'effectif masculin est resté stable. Mais l'équilibre hommes - femmes est désormais atteint alors que, pour des raisons liées à l'histoire de l'immigration, la population immigrée avait toujours été majoritairement masculine. Aujourd'hui, elles représentent 43,5 % de la population immigrée.

Des femmes immigrées jeunes et de plus en plus nombreuses. La population étrangère a toujours été majoritairement masculine, en raison de la nature des emplois offerts jadis aux immigrés et des comportements psychosociaux traditionnels poussant les pays d'origine à favoriser le départ des hommes. Cette prépondérance masculine s'est maintenue au début des années 1990. Cependant, le développement de l'immigration familiale et l'apparition d'emplois féminins plus nombreux ont renforcé la place des femmes.

Par rapport à la population française, les immigrés sont en général plus jeunes (la moitié des immigrés ont entre 30 et 55 ans, contre un tiers) mais les plus âgés sont comparativement plus nombreux ( un quart de la population immigrée a plus de 60 ans alors que cette proportion n'est que d'un cinquième dans l'ensemble de la population). Les femmes sont plus nombreuses entre 40 et 45 ans alors que la classe d'âges où les hommes sont le plus nombreux se situe entre 47 et 52 ans. S'il y a autant de femmes que d'hommes à chaque âge avant 20 ans, les femmes sont majoritaires aux âges adultes jeunes (20-45 ans). Ensuite la part des hommes devient prépondérante jusqu'à 75 ans.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

**Ces femmes immigrées représentent une quantité non-négligeable de la population féminine en France.** En 1990, les femmes nées à l'étranger ou françaises par acquisition de nationalité représentent un volume de 2 603 133 dont 38% devenues françaises.

Ceci représente 8,95 % de la population féminine globale recensée.

Les femmes dans la population étrangère	1962	1975	1990	1999
(Ralph Schor, « Histoire de l'immigration en France »)	38,2%	40,1 %	44,3 %	47%

#### 112 - Mariage, natalité et fécondité

Après avoir fortement augmenté surtout jusqu'en 1992, les mariages mixtes se sont stabilisés autour de 9%. Les mariages mixtes ont tendance à augmenter ce qui à l'évidence témoigne de l'intégration des populations immigrées. Le tableau ci-dessous exprime cette évolution :

Après une chute au début des années 90, les mariages mixtes semblent reprendre.

ANNEE	Français ayant épousé une étrangère	Française ayant épousé un étranger	Total	% du total des mariages mixtes,
1984	8 866	12 599	21 465	7,6 %
1987	8 710	12 610	21 320	8,7 %
1990	12 606	17 937	30 543	10,7 %
1992	13 310	17 657	30 967	11,4%
1994	-	-	23 336	9,2%
1996	10 783	13 263	24 046	8,5 %
1997	10 916	13 811	24 727	8,7%

Le recensement de 1990 montre que 17,7% des femmes Est-Asiatiques de 20-24 ans vivant en couple avec ou sans enfant avaient pour conjoint un français. Cette proportion est inférieure à celle des Portugaises (37,3%), Algériennes (31,8%) ou d'Afrique noire(20,2%) mais supérieure à celle des Marocaines (13,9%), Tunisiennes(9,2%) ou Turques(1,5%).

Les femmes acquièrent majoritairement la nationalité française. Ce même recensement fait apparaître la diversité de l'impact du mariage dans l'acquisition de la nationalité française.

Ainsi pour 100 femmes étrangères, 45 ont acquis la nationalité française si elles sont originellement asiatiques, 34 si elles sont Portugaises, 29 pour les Algériennes, 14 pour les Marocaines, 24 pour les Tunisiennes, 17 pour les Africaines et 5 pour les Turques. Les immigrés français par acquisition sont plus souvent des femmes, 55%<sup>1</sup>.

Une fécondité modifiée par mimétisme avec la société d'accueil. L'évolution de la condition féminine affecte aussi la fécondité des étrangères même si « la position subalterne des femmes dans l'Islam tend à se traduire par une fécondité supérieure à celle observée dans les autres cultures et par une expansion de l'Islam péri-Européen. »<sup>2</sup>

Cependant ce bouleversement de la condition féminine (élévation du niveau scolaire, accès à l'autonomie financière) est aussi une des causes de la métamorphose démographique en cours : un régime démographique déficitaire s'installe durablement en Europe et la natalité chez les immigrés n'échappe pas à cette tendance dès lors que ceux-ci s'installent durablement.

Enfin les femmes - mères ont un pouvoir d'influence énorme tant par le lien qui les unit à leur progéniture que par leur nombre, si l'on considère le fait que plus de 15% des enfants qui naissent chaque année sur le territoire national sont issus de l'immigration.

---

<sup>1</sup> INSEE

<sup>2</sup> Le crépuscule de l'Occident de Jean Claude Chesnais, Chap10-p 308.

Ce tableau<sup>1</sup> fonde plus précisément l'assertion précédente :

Année	Pourcentage d'enfants nés de couples mixtes ou étrangers	Enfants légitimes nés vivants				Enfants naturels de mère étrangère
		Un parent français		Les deux parents étrangers		
		Effectif	% <sup>2</sup>	Effectif	%	
1985		20 460	3,3	67 037	10,8	9 470
1990	12,5	22 827	4,3	58 952	11,1	13 386
1995	12,2	27 622	6,1	47 117	10,3	14 303
1996	11,7	28 030	6,2	43 613	9,7	14 358
1997		29 043	6,7	41 478	9,5	14 651

### 113 - Les salariées

Un autre indicateur caractérise le rôle des femmes dans notre société, l'activité salariée. Globalement, sur 2,1 millions d'actifs immigrés, les femmes représentent 40 % de cet effectif. En 1990, seules 17% des femmes étrangères exerçaient une activité professionnelle. Aujourd'hui, elles sont 60% entre 30 et 60 ans à travailler.

Les femmes immigrées sont de plus en plus « actives ». La différence de comportement entre les hommes et les femmes vis-à-vis du marché du travail s'atténue d'année en année mais reste très marquée chez les immigrés. Si le taux d'activité des immigrés (54,7 %) est le même que celui de l'ensemble de la population, celui des hommes immigrés est supérieur au taux national de 3,7 points, et celui des femmes immigrées inférieur de 4,5 points à celui de l'ensemble des femmes. Entre 25 et 29 ans, le taux d'activité des hommes immigrés est relativement faible car de nombreux étrangers viennent en France pour leurs études. Celui des femmes immigrées reste très inférieur à celui de

<sup>1</sup> Données INSEE.

<sup>2</sup> % par rapport au nombre total des naissances en France

l'ensemble des femmes quelle que soit la tranche d'âge. Aux âges de plus forte activité, environ 60 % des femmes immigrées sont sur le marché du travail, alors que la moyenne nationale est de presque 80 %.

L'emploi des femmes immigrées connaît une certaine spécificité par rapport à celui des hommes. Lorsqu'il s'agit d'emploi légaux, c'est principalement dans le domaine des services qu'elles sont embauchées, surtout comme employées de maison. Ainsi, 84% des femmes immigrées sont employées dans le secteur tertiaire. Et alors que l'ensemble des femmes exerce plutôt dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, plus d'une immigrée sur quatre travaille dans les services aux particuliers qui regroupent en particulier les services personnels et domestique, et les hôtels et restaurants.

Proportionnellement, les femmes sont plus exposées au chômage que les hommes. Si les chiffres précédemment cités mettent en évidence leur engagement, il a pour corollaire une conséquence notable. C'est à dire, un chômage plus endémique que celui de leur congénère (26,8 % par rapport à 16,36% pour les hommes étrangers). Ce pourcentage atteint 38,4% pour les femmes originaires hors CEE.

Le tableau ci dessous présente la synthèse du chômage au sein de la population active immigrée. Il souligne à quel point les immigrés sont affectés par ce mal économique et social. Les femmes sont en première ligne.

	Tx moyen étranger	Ressortissants de l'UE			Etrangers non UE		
		2 sexes	H	F	2 sexes	H	F
1997	23,7	10,2	10,0	10,4	31,4	28,3	37
1998		10,4	10,2	10,6	30,3	27,2	36,2

On pourra utilement comparer ces pourcentages à celui des Françaises qui ont un taux de chômage de 13,8% contre 10,2% pour les hommes. (enquête INSEE de mars 1998). Ceci montre que les femmes issues de l'immigration sont plus pénalisées que leurs homologues françaises parce qu'elles sont plus nombreuses proportionnellement à être au chômage, mais elles le sont dans le même ratio par rapport aux hommes, soit environ 30%. Par ailleurs, l'ancienneté

moyenne de chômage des femmes immigrées est proche de 18 mois, soit 3,5 mois de plus que l'ensemble.

## 12 PLACE QUALITATIVE :

121 - Des femmes généralement soumises à l'autorité masculine :

Majoritairement, les immigrés ont une culture islamique marquée puisqu'ils proviennent à près de 50 % des pays dans lesquels cette religion est majoritaire. Les femmes soumises, mères ou filles, sont cantonnées à un rôle ménager, bien souvent à cause de la tradition culturelle de leur pays d'origine. Qu'elles soient mères ou filles le patriarcat est la règle commune, il est encore renforcé lorsque la religion est l'Islam. La soumission est la règle acceptée au moins au début de l'immigration parce que la schéma social se prolonge au-delà des frontières au moins dans un premier temps. Majoritaires, les musulmanes sont représentatives de la place que peuvent tenir ces femmes dans la microsociété que constitue la cellule familiale.

122 - Des situations personnelles variées qu'il convient de souligner :

Toutes ces femmes ne se trouvent pas dans notre pays dans des situations identiques, la principale variable étant le temps de présence sur notre territoire ainsi que la langue initiale.

Elles peuvent être arrivées depuis très longtemps ou récemment dans le cadre du regroupement familial.

Elles peuvent être restées en France, le mari étant retourné dans leur pays d'origine.

Elles peuvent être venues seules en célibataire avant 1974.

Elles peuvent être venues au titre du droit d'asile.

123 - De même on distingue plusieurs critères sociaux de femmes parmi la population immigrante ;

Les actives qui quittent leur pays d'origine pour trouver un emploi, dans leur cas leur souhait est bien souvent de vouloir repartir après avoir économisé.

Les femmes rejoignant leur conjoints déjà installés dans le pays d'accueil, l'idée de retour au pays est dans ce cas moins présente.

Les femmes de la deuxième génération, actives ou inactives, mais déjà implantées dans le pays d'accueil.

124 - Jeune fille, épouse ou mère, un rôle social différent est associé à ces statuts familiaux. Il varie en fonction de son statut familial. Mère ou fille, elle a des devoirs différents vis à vis de sa communauté familiale ou nationale. La relation avec la société s'en trouve modifiée en particulier dans la responsabilisation du comportement.

La structure par âge de la population immigrée diffère de celle de l'ensemble de la population. Les très jeunes sont peu nombreux, puisque, par définition, les immigrés ne naissent pas en France. Les moins de 20 ans représentent le quart de l'ensemble de la population et 8 % seulement de la population immigrée

Tableau <sup>1</sup>

	+ de 25 ans	- de 25 ans
31-12-1995	123 235	21 248
31-12-1996	126 976	20 069
31-12-1997	132 250	18 827

Les femmes constituent depuis relativement peu de temps une composante sociale de l'immigration. Elles ont une place qui s'est accrue grâce au dynamisme des mouvements « féministes » mais aussi par nécessité familiale grâce à des politiques familiales plus favorables. En tout état de cause, les femmes immigrées ont une place déterminante dans les communautés immigrées. Outre leur présence dans cette population expatriée, elles contribuent à la pérenniser par les mariages mixtes ou intra communautaire et les naissances qui en résultent, ainsi que par leur place dans la société française salariée.

---

<sup>1</sup> Données tirées du rapport sur l'immigration et la présence étrangère en France d'André LEBON 1997/1998

Pour conclure, on peut donc dire que les femmes jouent un rôle croissant aussi bien dans la communauté française que dans la communauté immigrée. Que ce soit par leur nombre, leur rôle de mère, d'épouse, ou d'acteur économique, elles justifient pleinement l'intérêt qui leur est porté en tant qu'actrice de l'intégration.

### 13 TENDANCES ACTUELLES DANS LA COMMUNAUTE FEMININE :

Fortes de ces caractéristiques, la population féminine de la communauté immigrée évolue dans le temps dans sa sphère privée, comme dans la sphère publique, prenant en compte un environnement auquel elle n'est pas indifférente.

#### 131 - Femmes cibles des mafias et des réseaux:

L'évolution de la situation internationale de ces dernières années a favorisé le développement d'une exploitation organisée de la traite des êtres humains et des femmes en particulier. Force est de constater que le nombre d'étrangères va croissant au sein de la population des prostituées en France. A cet égard, monsieur Christian Amiard commissaire divisionnaire à la sous-direction des affaires criminelles de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRETEH) déclare que <sup>1</sup> si le nombre de prostituées en France reste stable, le nombre d'étrangères a augmenté de 20 % en quelques années. Et surtout que cette prostitution étrangère, venue principalement des pays de l'Est, s'est fortement structurée en réseau<sup>2</sup>. Mais les femmes de l'Est ne sont pas seules à pâtir de cet état de fait. Les filières africaines ne sont pas en reste et proviennent aussi bien du Maghreb (Algérie, Maroc principalement), d'Afrique noire francophone (surtout le Cameroun) et anglophone (Ghana, Nigeria). Les femmes étrangères ou immigrées deviennent donc un véritable objet industriel de la luxure organisée.

Le travail des femmes comme employées de maison conduit en outre à certaines déviations que l'actualité rappelle régulièrement. Communément appelés

---

<sup>1</sup> Audition de Monsieur Christian Amiard à la délégation du Sénat aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. 23 mai 2000.

<sup>2</sup> A ce sujet Yves Géry du journal LE MONDE intitule un article très intéressant en février 1999 « L'Europe face à un nouveau fléau , trafic de femmes en provenances de l'Est ».

**« l'esclavage moderne », certains contrats de travail à l'étranger servent de couverture à la traite des femmes et des très jeunes filles.** A tel point que le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de l'Europe s'est préoccupé de cette question et a préparé un projet de recommandation sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

### 132 - Un rôle essentiel dans le regroupement familial :

« Pour entrer chez la femme, il faut passer par l'homme. Mais si j'ai la femme, j'ai toute la famille » déclare Kadidja Knaub responsable d'une association tunisienne à Strasbourg.<sup>1</sup>

Parmi les dispositions de la nouvelle législation, l'une porte sur le regroupement familial. Cette procédure permet à tout étranger séjournant régulièrement en France depuis au moins un an de « bénéficier de son droit à être rejoint (...) par son conjoint et les enfants du couple mineurs de dix-huit ans »<sup>2</sup>. Elle maintient l'interdiction du regroupement partiel et du regroupement polygamique, tout en assouplissant les conditions de ressources et de logement exigées du demandeur.

Cette disposition légale encourage la venue de familles qui aujourd'hui ne rejettent plus l'idée de s'installer durablement dans notre pays. De ce fait, on constate une augmentation du nombre de familles étrangères ou immigrées. Les femmes sont donc maintenant des éléments déterminants de ce regroupement familial. Si bien que, contrairement à avant, la population féminine augmente puisqu'elle ne reste plus cantonnée à son pays d'origine. On assiste même à un phénomène nouveau ; les femmes décident de rester en France alors que leurs conjoints retournent dans leur pays d'origine afin de pouvoir suivre la scolarité des enfants.

Pour l'immigration à caractère permanent<sup>3</sup>:

---

<sup>1</sup> reportage de Valérie Michel-Villaz et Céline Mazeau dans Vivacité N°4 site internet de CUEJ-Strasbourg.

<sup>2</sup> Loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, modifiant l'article 29 de l'ordonnance du 2 novembre 1945.

<sup>3</sup> Immigration et présence étrangère en France 1997/1998 de Monsieur André LEBON.

	Travailleurs		Réfugiés statutaires	Familles (en nombre de personnes)			Visiteurs	Bénéficiaires du Réexamen
	Salariés	Non salariés		Regroupe - ment familial	Familles de français	Familles de réfugiés		
EEE 1997	6 422	550	-	8 500	1 000	-	7 800	
EEE 1998	6 175	500	-	8 000	1700	-	8200	-
Pays tiers 1997	4 582	655	4 112	15 535	14 419	1 102 + (650)	15 127	18 910
Pays tiers 1998	4 149	1 278	4342	21 690	15 598	991 + (550)	16 889	45 773

Selon André LEBON, la réunion des familles explique 70% des entrées. Si bien que l'on admet sans difficulté le rôle déterminant de la famille dans cette nouvelle forme d'intégration par regroupement familial.

Et au bout du compte l'augmentation du nombre de femmes dans la communauté immigrée est particulièrement sensible.

133 - Scolarisées plus longtemps, elles réussissent mieux que leurs frères.

Une tendance qualitative apparaît dans l'étude de la scolarisation des jeunes filles. Leur niveau ne cesse de croître à cause d'une double conjoncture. Les familles laissent leurs filles en milieu scolaire avant de les marier et de les intégrer dans le circuit traditionnel intra communautaire « La réussite scolaire des jeunes filles ne cesse de croître et reflète la tendance générale »<sup>1</sup>.

Les jeunes filles s'investissent avec application dans leurs études afin de pouvoir choisir leur avenir, éventuellement leur mari. Une scolarité longue arme les jeunes filles et les met en position de force dans la négociation avec les parents<sup>2</sup>.

Si certaines d'entre elles connaissent des difficultés, l'étude<sup>3</sup> montre que les problèmes scolaires semblent liés non pas à leur état d'immigrées mais à leur

<sup>1</sup> Les femmes de l'immigration au quotidien sous la direction de Nadia Bentchicou . p13.

<sup>2</sup> D'après l'INSEE, le taux de féminisation des étudiants étrangers est régulièrement de 50%.

<sup>3</sup> Id

condition sociale. Mais finalement, elles restent plus scolarisées que leurs frères, et plus brillantes aussi puisque 15% d'entre elles obtiennent leur baccalauréat alors que seuls 11% des jeunes hommes y accèdent.

En définitive et de manière générale, ces jeunes filles se scolarisent plus facilement et s'investissent mieux dans leurs études contrairement à leurs frères qui se dépêchent de rejoindre le monde du travail quand ce n'est pas l'inactivité illicite.

#### 134 - Difficultés psychologiques croissantes.

Malgré d'indéniables succès, la réussite des filles d'origine immigrée induit des effets secondaires qui les laissent parfois désarmées. En conflit avec leur propre famille dans le rôle qu'elles souhaitent jouer dans la société, elles font face à l'hostilité de leurs parents et de leurs frères. De même, les conditions de vie auxquelles elles aspirent ne s'accordent que trop peu souvent à leur culture traditionnelle et familiale. Lors d'un colloque sur « les femmes de l'intégration », une jeune sénégalaise témoigne : « ...la double culture peut être , pour certaines personnes, à l'origine d'un manque de stabilité. Autrement dit on peut avoir des difficultés à trouver des repères entre les deux cultures, un des grands dangers étant d'oublier complètement ses racines par volonté d'intégrer celle des autres » La double culture occidentale et étrangère (non-européenne essentiellement) est déstabilisante, et l'on peut noter que malgré des résultats scolaires meilleurs que ceux des garçons, elles sont plus sujettes au suicide.

#### 135 - Baisse de la polygamie et de la fécondité en milieu urbain

Avec l'augmentation du niveau d'études, la natalité chez les femmes issues de l'immigration suit la même tendance que celle des Européennes nous l'avons vu. Cette élément déjà identifié chez les femmes des pays en développement dans leur propre pays s'accroît encore dans les pays d'accueil tels que la France. De surcroît, le rapport à l'avortement des femmes immigrées tend à se confondre à celui des françaises comme le montre l'étude de Georges Photios Tapinos, réalisée en 1992<sup>2</sup>, le nombre d'avortement pour une naissance, plus faible en 1976 pour les étrangères, est désormais équivalent à celui des Françaises.

---

<sup>2</sup> Statistiques de l'avortement en FCE, INED. cf F.MUNOZ PEREZ.

De la même manière, la polygamie tend à se marginaliser dès que le stade de la première génération est passé.

Au final on perçoit une évolution convergente vers l'uniformisation de la condition féminine entre Européennes et non Européennes.

Ces tendances majeures relatives aux femmes immigrées montrent combien la « catégorie humaine » que constitue ces femmes immigrées est perméable à une culture qui n'est pas à l'origine la sienne.

Finalement de plus en plus nombreuses et présentes dans notre société, les immigrées occupent, non sans quelques difficultés, une place croissante dans notre environnement. Dans toutes les couches de la société , verticales ou horizontales, elles sont des éléments décisifs autant qu'incontournables d'une politique d'intégration pertinente.

## 2 / PLACES DES FEMMES DANS LES DIFFERENTES POLITIQUES D'INTEGRATION.

Dans les différentes politiques d'intégration il faut considérer plusieurs acteurs ; Les institutions de service public, le milieu associatif, les spécialistes, on peut compter parmi ceux-ci les ethnopsychologues et les médiatrices interculturelles. Les politiques d'intégration évolutives ces quarante dernières années ont pris en compte successivement l'ensemble des ces différents acteurs à des degrés divers. La tendance la plus notable reste à l'accroissement du rôle des femmes.

## 21 DES POLITIQUES D'INTEGRATION AVANT TOUT CONJONCTURELLES :

Avant de s'attacher spécifiquement à la place des femmes dans ces politiques d'intégration, il est utile d'étudier les différentes politiques d'intégration en France. Multiformes, elles n'ont eu de cesse que de s'adapter a posteriori à la conjoncture économique et sociale.

- La crise économique de 1974 due au choc pétrolier conduit le gouvernement à suspendre l'immigration des travailleurs. Les immigrés présents sont autorisés à rester. Le regroupement familial pour ces derniers est toléré, il va donc prendre le relais de l'immigration de travailleurs, et des filières illégales vont émerger. Avec l'arrivée des familles les conditions de vie des immigrés dans les caves, les baraques et les cités de transit se détériorent et sont fustigées en 1968. La crise se prolongeant, le retour est finalement incité. En 1977 une prime de retour volontaire est instaurée. Les résultats de cette mesure étant modestes, une loi en 1980 renforce les contrôles. Elle ne permet pas de renouveler les séjours provoquant des retours avec enfants pourtant français.

- En 1981 les droits des immigrés sont reconnus par la gauche au pouvoir, les enfants nés en France ou arrivés à l'âge de 10 ans ne sont plus expulsés, les associations d'étrangers sont autorisées et de nombreux clandestins sont régularisés. En 1984, une carte de résidence de 10 ans est instaurée, mais le regroupement familial est freiné par l'imposition de conditions de logements et de ressources. Enfin, l'aide au retour est reprise.

- Le changement de gouvernement en 1986 se traduit par un durcissement de la politique d'immigration. Le renouvellement de la carte de séjour est limité, l'expulsion des jeunes délinquants est affirmée, et les visas sont rétablis à l'entrée pour les ressortissants extérieurs à l' UE (loi n°86-1025 du 9 septembre 1986, dite loi Pasqua).

- En 1989, le retour de la gauche au pouvoir se traduit à travers la loi Joxe par l'abrogation de la précédente loi, la volonté de dissuader les postulants à l'immigration, et l'application de mesures répressives telles que la fin de l'autorisation de travail pour les demandeurs d'asiles. Mais si l'OFPRA accélère les réponses négatives, 20000 demandeurs d'asile sont cependant régularisés.

- **En 1993 la droite restreint les titres de séjour de longue durée**, retarde le regroupement familial (Loi n° 93-1027 dite loi Pasqua ), implique les administrations dans la lutte contre les situations irrégulières, instaure les certificats d'hébergement par les maires (Loi n° 97-396 du 24 avril 1997, dite loi Debré), tout en régularisant des immigrés et des sans papiers dont l'expulsion aurait été contre productive.

- En 1995, les dispositions de l'accord de Schengen commencent à être appliquées avec l'harmonisation des contrôles aux frontières extérieures à l'espace Schengen, l'instauration d'un visa uniforme autorisant le court séjour et la libre circulation dans l'ensemble de l'espace.

- En 1998 le retour de la gauche se soldera par une loi instaurant une carte de séjour d'un an pour raison familiale au cas par cas, une carte de 10 ans de séjour pour les retraités désireux de rentrer chez eux, une carte de séjour spécifique pour les étrangers enrichissant la France culturellement et scientifiquement, l'asile territorial pour les personnes encourant des risques majeurs (Loi n°98-349 du 11 mai 1998, dite loi Chevènement).

Les réactions de l'opinion publique française contingentent les multiples lois, provoquent les revirements à travers les différentes promesses électorales. Elles traduisent une impuissance à trouver des solutions fermes au problème de l'immigration et un désarroi devant les faits. La variété des immigrants en France et la complexité des situations désorientent l'opinion. Faut-il expulser, tolérer, intégrer ou assimiler ?

Dans un tel contexte, les femmes font l'objet d'attentions dans les politiques d'intégration, le plus souvent comme élément modérateur ou stabilisateur. Cependant comme le souligne Jean Faber les femmes ne peuvent être de simples éléments d'une loi « Et les femmes, cloîtrées à leur domicile, ne maîtrisant qu'imparfaitement la langue et les codes d'un monde qui leur demeure

étranger, est-ce un juge, une loi, ou une mesure administrative qui fera d'elles des citoyennes ? »<sup>1</sup>.

Ainsi la place des femmes dans les politiques d'intégration varie-elle en fonction du contexte socio-économique. A l'étude on constate qu'à l'instar de la place qu'elles occupent dans le paysage social de notre pays elles deviennent un élément clé de l'intégration des immigrés. Elles sont donc de fait considérées, soit comme élément social stabilisateur propice au regroupement familial, soit comme facteur de retour au pays ( grâce à la prime de retour au pays), soit comme trait d'union social avec les enfants ou avec la société (femmes-relais).

## 22/ LES FEMMES SONT MIEUX PRISES EN COMPTE

L'émergence progressive des femmes immigrées dans le paysage social français :

- Apparition dans le paysage politique en 1961 en prenant part aux manifestations rompant le silence traditionnellement de mise.
- Apparition dans l'espace social du logement avec les opérations de résorption des bidonvilles entreprises dans les années soixante-dix.
- Apparition dans l'espace réglementaire en 1976 et affirmation du droit de vivre en famille.

L'année 1976 a donc marqué le début du flux familial officiel, mais c'est en 1986 qu'apparaît réellement une préoccupation officielle sur l'effectif féminin des mouvements migratoires :

- constitution d'un groupe de travail par le Haut Conseil de la population et de la famille ;
- création d'un thème transversal «femmes » et désignation d'un responsable au sein du Fond d'action Social.

---

<sup>1</sup> *Les indésirables* de Jean Faber. p 51

Dans les années qui succéderont à ces différentes initiatives privées ou officielles de nombreuses mesures viseront à étudier, proposer, et mettre en œuvre des mesures d'intégration pour la composante féminine de l'immigration.

### 23 ROLE DES FEMMES DANS CES POLITIQUES D'INTEGRATION :

231 - Elles pourraient favoriser le retour au pays (accompagnement du retour au pays). Afin d'inverser le flux migratoire, il est envisagé à la fin des les années 70 de favoriser le retour des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine par la fourniture d'une aide financière non-négligeable. La famille, et la femme en particulier, devient l'objet central de l'argumentation présentée. En fait il est avéré que les quelques travailleurs qui en ont bénéficié sont revenus en France pour reprendre leurs activités professionnelles. Devant l'échec de cette politique, un virage important est amorcé et en 1981 une nouvelle orientation est adoptée, celle du regroupement familial.

232 - Un rôle collectif : volonté de stabilisation par la politique de regroupement familial. Après les vagues d'immigrations qui étaient majoritairement masculines, il est apparu pour des raisons humaines et économiques que le regroupement familial s'imposait. Il s'agit en fait de redonner un cadre structurant aux travailleurs venus de l'étranger ainsi qu' à la nouvelle génération. Le rôle féminin s'impose par lui-même pour permettre à l'homme de retrouver un équilibre affectif et sociologique, et aussi bien sûr pour limiter la perte financière que constitue l'envoi régulier d'une importante partie du salaire à la famille restée au pays.

233 - Un rôle individuel grâce aux femmes - relais, démarche sécuritaire : Si les associations se retrouvent au cœur des politiques d'intégration au début des années 80, on s'aperçoit à l'usage qu'elles ne peuvent être exclusives de l'ensemble des politiques d'intégration. C'est pourquoi apparaît à la fin des années 90 la notion de médiation et en particulier de femmes-relais. Ces femmes issues de l'immigration assurent de façon spontanée et par solidarité un rôle

d'interface entre les familles étrangères en difficulté et les services publics et les administrations. Ces femmes – relais s'imposent de telle sorte qu'elles finissent par faire l'objet d'une officialisation<sup>1</sup>. Leurs actions se focalisent essentiellement sur les domaines suivants interprétariat, informations, sensibilisation, accompagnement social auprès des administrations.

En France l'action sociale est aussi ciblée en faveur des rejoignantes. Au niveau des préfectures des actions spécifiques sont mises en œuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires pouvant y concourir. De plus l'implication des femmes – relais issues de l'immigration est encouragée est développée. Des mesures particulières concernant la volonté d'autonomie sociale et professionnelle de jeunes filles et de femmes immigrées ont été prises : aides à des associations sélectionnées, structures d'accueil, équipes sociales.

les femmes-relais deviennent donc des acteurs à part entière à travers les associations ou les organismes sociaux. Elles se retrouvent en première ligne dans l'intégration des communautés qu'elles représentent. Elles contribuent en tant qu'interlocutrice de l'Etat et des municipalités au maintien des équilibres précaires dans les quartiers et permettent de relayer localement l'Etat dans l'application de ses politiques sociales.

A titre d'exemple, Catherine Lacroix dans son étude Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien<sup>2</sup>, l'auteur évalue 3 groupes de femmes de 26 à 45 ans ;

- 1° groupe, femmes immigrées venues en France après l'âge de 10 ans
- 2° groupe femmes issues de l'immigration nées en France de parents immigrés et femmes immigrées en France avant 10 ans.
- 3 groupe, les femmes françaises nées en France de parents Français.

Les deux premiers groupes représentent 66 % des femmes-relais

En somme, le rôle des femmes dans les politiques d'intégrations françaises ne cesse de croître. Revendiqué par elles-mêmes, soutenu par le

---

<sup>1</sup> Circulaire DIV/DPT-IEDE n°2000-231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.

<sup>2</sup> La Documentation Française, 1997, Paris.

système législatif, plébiscité par les nationaux, leur rôle évolue au sein même de la communauté immigrée tant sur le fond que sur la forme.

### 3 / EVOLUTION DU ROLE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES

Avec l'expatriation et l'émergence d'une nouvelle situation en terre d'accueil, les femmes immigrées deviennent des acteurs responsabilisés dans leur famille, leur communauté, et même dans leur environnement professionnel.

#### 31 L'ANCRAGE AU PAYS, UNE NOTION DEPASSEE.

311 - Responsabilisées durant l'absence de leurs conjoints, elles n'hésitent plus à les rejoindre. Initialement, les femmes restaient dans leur pays d'origine pour s'occuper de la structure familiale. Pendant que le mari travaillait à l'étranger, elle était un véritable point d'ancrage sur la terre natale.

Dans ce cas de figure, elles deviennent le responsable à part entière de la famille ce qui les responsabilise et leur donne un rôle déterminant au sein de la famille. Ce rôle est alors reconnu par les enfants, par la famille, et l'environnement direct ce qui la place alors dans un rôle équivalent à celui du chef de famille. Il ne faut alors pas s'étonner qu'elles aspirent à une véritable reconnaissance de leur statut social et cela en dépit d'une religion ou des pratiques sociales souvent réductrices dans ce domaine.

312 - La volonté de rester pour accompagner les études des enfants scolarisés en France. Avec l'accès au système scolaire français, les jeunes étrangers peuvent bénéficier d'un enseignement apprécié et très valorisé dans leur pays d'origine. Les mères décident de plus en plus fréquemment de rester sur le territoire français pour les accompagner dans cette démarche, même si elle n'aboutit pas toujours au retour du diplômé dans son pays, et ce en dépit du retour du père lorsqu'il décide de rentrer. Dans ce cas de figure, non seulement

la mère ne représente plus l'ancrage au pays mais elle se retrouve dépositaire de l'autorité parentale en terre d'accueil.

La dynamique des mouvements féministes que l'on rencontre dans les pays islamisés, qu'ils soient en voie de développement ou non, montre qu'un mouvement s'est créé et, à l'instar de ce qui se produit dans les pays occidentaux, les femmes n'entendent pas être marginalisées.

### 32 LES FEMMES ACTIVES DANS LA CELLULE FAMILIALE:

321 - L'espace familial est apparu comme un lieu privilégié, et premier, de socialisation et d'affirmation d'une certaine altérité. C'est l'espace de construction d'une différence positive avec la société globale. Malgré la déstructuration, bien légitime, due à l'éloignement du territoire d'origine il se crée un réseau des parentés élargi, relayé par de nombreuses associations villageoises ou de femmes, qui est capable d'énoncer des normes qui régissent les relations entre les générations, entre les textes, entre un « nous familial et ce qui lui est extérieur ». Ceci est accentué par le fait que, selon l'INSEE, le regroupement communautaire est une réalité puisque 56 % des ménages étrangers habitant en HLM ont une nationalité du Maghreb par exemple. Cette différence se manifeste dans leur comportement vis à vis du mariage, on notera à ce sujet que les jeunes filles d'origine étrangère se marient de plus en plus tard puisque 70% des mères dont la fille est née en 1961 étaient mariées avant 20 ans contre seulement 15% seulement pour leurs filles<sup>1</sup>.

322 - Au rôle de mère se substitue celui de soutien social et financier au même titre que le père. La femme en terre d'exil a rejoint son conjoint grâce à la politique de regroupement familial, cependant sur place elle reste au foyer gérant la structure familiale suivant des critères traditionnels. Ceci est surtout vrai au début de l'expatriation. Effectivement, ainsi que le précise Christian POIRET<sup>2</sup>, lorsque le chômage frappe la famille, le rôle de la mère est alors exacerbé pour

---

<sup>1</sup> Enquête de Michel TRIBALAT en 1991.

<sup>2</sup> Christian POIRET, L'immigration familiale d'Afrique Noire en région Ile de France

subvenir aux difficultés de la situation. Cohésion et soutiens familiaux sont deux pôles d'activités qui valorisent sa place dans la cellule. Son dynamisme lui façonne le statut d'acteur essentiel de la vie économique et familiale. Preuve en ait bien la comparaison entre chômage des immigrés et transferts de fond des travailleurs immigrés jusqu'en 1996<sup>1</sup>. Si le chômage augmente, les transferts restent relativement stables, ce qui démontre que les femmes pallient le chômage des maris et permettent d'assurer la permanence des envois.

### 33 FEMMES ACTRICES SOCIOPROFESSIONNELLES :

Outre leur dynamisme professionnel, les femmes constituent un investissement social important, qui se concrétise sur le terrain par un élan de solidarité remarquable non seulement à l'égard de la famille mais aussi tourné vers les autres. On constate ainsi la très forte activité des associations féminines de quartier.

331 - Les femmes participent activement à la vie économique et sociale, « En exprimant leur besoin de participer à la vie sociale, ces femmes musulmanes refusent de voir limiter obligatoirement l'identité de la femme à ses devoirs de mère et d'épouse ».<sup>2</sup> Elles travaillent de plus en plus, elles appartiennent à des associations avec une volonté farouche de réussir car elles figurent un nombre important des personnes présentes dans les banlieues comme nous l'avons précédemment montré. D'une évolution et un élargissement des préoccupations socioéconomiques, on est passé à la prise en compte du rôle actif.

332 - Elles peuvent aussi être des vecteurs de diffusion dans toutes les couches de la population immigrée. Grâce à cet indéniable dynamisme, elles sont présentes dans tous les catégories d'âge, les catégories socioprofessionnelles, et les pans de vie de la communauté. Leur répartition par

---

<sup>1</sup> André LEBON, Immigration et présence étrangère en France 1995-1996, PARIS, 1996.

<sup>2</sup> Thèse d'Isabelle Rigoni.

âge, leur stabilité sur la terre d'accueil, leur situation professionnelle, tout ceci conjugué à leur rôle traditionnel, leur confère une autorité reconnue grandissante.

Afin de conclure et même si le phénomène prend plus ou moins d'ampleur en fonction de leur culture d'origine, les femmes immigrées deviennent par nécessité mais aussi souvent par envi des entrepreneurs de la citoyenneté tant au sein de leur propre famille que dans leur entourage.

#### 4 / ACTRICES DE L'INTEGRATION : une volonté grandissante de jouer pleinement leur rôle.

Progressivement, les femmes deviennent de véritables actrices de l'intégration de leurs communautés, leurs actions volontaristes jouent dans ce cas un rôle considérable. Cette situation n'est pas sans modifier leur propre comportement.

Elles s'adaptent parfois très vite à la faveur des responsabilités nouvelles qu'elles doivent prendre, démarches en l'absence du mari absorbé par son travail, contact avec l'instituteur, le médecin, les commerçants, les voisins.

A l'instar de ce qui s'est passé en Europe pour les Européens<sup>1</sup>, en particulier en Italie, la place des femmes devient primordiale.

#### 41 LE BESOIN D'EMANCIPATION :

411 - Les femmes veulent décider de leur avenir familial. Le mariage est devenu un moyen d'expression de cette nouvelle revendication. Ainsi un mariage suivant les nouvelles normes serait un mariage plus tardif pour la jeune fille,

---

<sup>1</sup> Le crépuscule de l'Occident de Jean Claude Chesnais, Chap3-p 62. ». Dans l'ouvrage précité, l'auteur souligne la volonté des femmes, élévation du niveau culturel aidant, de vouloir être des acteurs de la société dans la totalité de leur féminité. « Désormais les filles peuvent revendiquer des rôles autres que ceux

respectant éventuellement le déroulement de ses études, avec lequel elle serait d'accord et par conséquent avec quelqu'un qu'elle connaît, mais aussi un mariage décidé par les parents<sup>1</sup>. De même, l'augmentation des divorces<sup>1</sup> des femmes mariées montre qu'elles intègrent les coutumes de la République d'accueil, au détriment de leur culture propre qui en majorité (essentiellement les immigrées d'origine musulmane) le leur interdit.

412 - Les femmes prennent en main leur destin professionnel. On notera à cet égard l'expérience particulièrement intéressante développée par l'Institut international de recherche et de formation éducation et développement (IFRED) qui constate que le nombre de femmes ayant créé une entreprise a plus que doublé entre les deux derniers recensements. Celles-ci cherchent bien sûr « à s'insérer dans le tissu économique, mais aussi à être reconnues en tant qu'actrices économiques, capable de se prendre en charge, de s'affirmer et de réussir ». Mieux, se développent une solidarité et une entraide solides puisqu'elles s'organisent en réseau.

#### 42 LE BESOIN FINANCIER :

421 - Le travail des femmes correspond à un besoin financier réel qui permet de faire face au coût de la vie tout en envoyant un subside conséquent au pays. Comme cela a été montré précédemment les femmes immigrées ont un besoin souvent vital de travailler et d'acquérir un supplément financier afin de subvenir aux besoins familiaux surtout quand le mari est au chômage. Par ailleurs, cela permet de maintenir ces envois au pays tout en augmentant le pouvoir économique de la cellule familiale en France.

422 - Enfin, les jeunes filles immigrées, comme leur amies françaises de souche, ont des besoins courants qui nécessitent des moyens financiers. Elles se doivent donc de travailler afin de bénéficier d'une certaine autonomie

---

d'épouses et de mères... Le modèle classique, celui de la famille nucléaire-stable-biparentale-mariée légalement vacille. »

<sup>1</sup> Revue « MIGRATION ETUDES » n°78

pour pouvoir s'offrir tous les ingrédients de la mode welfaristes. Ceci est d'autant plus important quand les parents, au chômage, ne peuvent plus satisfaire ces besoins.

### 43 LE BESOIN DE RECONNAISSANCE :

Les jeunes femmes en particulier de la deuxième génération veulent être intégrées dans le paysage social, familial, communautaire ou national. Elles revendiquent une autre manière de vivre qui prennent mieux en compte leurs aspirations : que ce soit avec une nouvelle approche de la religion, dans leur attitude vis à vis de la nation, parfois par des manifestations violentes et dramatiques.

431 - De nombreuses jeunes filles acceptent l'Islam en y associant des valeurs plus modernes. Ceci n'est pas incompatible avec une religion différente dans la mesure où elle n'est pas rejetée mais ingérée de manière différente. En effet, le refus de la polygamie et la reconnaissance de la femme comme acteur social à part entière sont deux nouveaux éléments religieux fréquemment défendus. Mais, elles veulent aussi vivre leur foi de manière revendicative, le port du voile en est la meilleure expression, et plus réfléchi<sup>1</sup>.

432 - La spécificité du parcours d'intégration des jeunes filles repose sur cette volonté de se construire en tant que sujets tout en gardant à la famille sa place comme lieu de reconnaissance d'une altérité dont elles contribuent à retravailler et à adapter les formes et contenus à l'espace public. Ainsi les jeunes femmes immigrées n'échappent pas aux tendances de la société française qui accorde aux femmes une place sans cesse accrue. L'essor, ces dernières années, de la notion d'égalité et de mixité en atteste.

433 - Les revendications de ces jeunes filles peuvent prendre des formes aussi diverses que dangereuses. Certes, le genre n'est pas précisé dans les

---

<sup>1</sup> Rapport de Nacira SUILAMAS, Les jeunes filles d'origines maghrébines en France entre sujétions et subjectivité, Centre d'analyse et d'interventions sociologiques CNRS-EHSS, Paris, 1997.

statistiques du Ministère de l'Intérieur<sup>2</sup> en ce qui concerne les délits commis par les étrangers. Néanmoins il est très vraisemblable qu'à l'instar des françaises, les immigrées soient plus actives dans les délits à dimension économique et financière ce qui proportionnellement est 3 fois plus que pour les hommes ! En outre, un phénomène relativement récent les voit participer à la violence urbaine , quand ce n'est pas l'attiser. Elles rejoignent alors leurs frères et grands frères dans l'action directe ou indirecte même si elles ne représentent que 10,5%<sup>3</sup> des acteurs de la violence urbaine. On se souvient de ce groupe de jeunes filles qui terrorisait les personnes âgées sur la côte d'Azur en 1998. A l'évidence, on peut y voir une volonté d'exister et d'affirmer son individualité.

En définitive, les femmes immigrées s'adaptent à leur environnement beaucoup plus qu'on ne peut l'imaginer. Non seulement elles veulent s'intégrer, entraînant avec elles leur famille, voire leur entourage, mais c'est en plus leur comportement propre qui évolue pour se mettre au diapason du pays d'accueil.

---

<sup>1</sup> Thèse de madame Isabelle Rigoni.

<sup>2</sup> Ministère de l'Intérieur, Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1996 pour les services de police et de gendarmerie d'après les statistiques de police judiciaire, Documentation française, PARIS, 1997.

<sup>3</sup> Article de Cécile Prieur in LE MONDE du 15 septembre 1998.

## CONCLUSION

A l'évidence les femmes issues de l'immigration sont devenues une composante majeure et motrice du processus d'intégration des communautés immigrées. Il faut cependant souligner le risque d'une telle survalorisation de leur rôle, celle qui consiste à leur en donner l'entière responsabilité. Il ne saurait être question de leur donner toutes les qualités et a contrario d'en diminuer celles des hommes, leurs conjoints, pères ou fils, ce qui ne pourrait que les déresponsabiliser. Voire pourrait déresponsabiliser le système d'intégration en général pour ne le faire reposer que sur leurs maigres épaules. Ce risque est d'autant plus sensible qu'elles pourraient être confrontées, in fine, à une situation de choix exclusif, la prise en compte de la famille (situation traditionnelle s'il en est) et la modernité. Enfin, il convient de définir clairement la part qui revient à chacun des acteurs sociaux pour éviter une surreprésentation des interlocuteurs ce qui ne pourrait que les dévaloriser. On notera d'ailleurs que la Cour des Comptes dans son rapport de 1997 stigmatise les politiques menées en matière d'accueil, de prévention, sanitaire et d'action socioculturelle en constatant que le nombre d'organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique d'intégration a été multiplié par 25 depuis 1970 pour s'établir à plus de 5000 en 1995. Durant cette exercice, 30% des dossiers de financement acceptés par le Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants représentait tout au plus 3% seulement des crédits engagés.

Enfin une autre approche du sujet aurait sans doute permis de mettre en exergue le rôle des femmes. Elle aurait consisté à rapprocher les données statistiques de l'insécurité aux crédits alloués aux associations féminines, ou à l'arrivée des femmes d'immigrées, ce qui aurait sans doute permis de mieux visualiser la contribution de celles-ci au processus d'intégration, au moins dans son volet sécuritaire. Malheureusement l'évolution des critères de données rend trop complexe une telle démarche.

Mais, ce qui apparaît comme le plus important, c'est bien de déceler cette dynamique, cette tendance lourde qui fait des femmes des facteurs

incontournables de l'intégration moderne. Celle qui prend en compte les populations immigrées dans toutes leurs dimensions, individuelle, familiale et collective. Ainsi, l'immigration peut devenir une source de richesse constructive, pour les individus, pour les communautés et pour la nation. En tout état de cause, pour que les résultats d'une telle politique d'intégration puissent être tangibles il faut « laisser le temps au temps » car l'évolution positive ne peut être sensible qu'à l'échelle des générations.

« Il a fallu un siècle d'école républicaine, aux méthodes souvent brutales, pour éradiquer les superstitions de dix ou quinze siècles de catholicisme, il faudra quelques années de volontarisme politique pour libérer les femmes de l'empire des imams, là où ils préfèrent exercer un pouvoir plutôt qu'aider une âme. » Les Indésirables de Jacques Faber. p 242.

## TABLE DES MATIERES

<b>1 / PLACE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES (BILAN)</b>	p5
<u>11 PLACE QUANTITATIVE</u>	
111- Etude démographique.	p5
112 - Mariage, natalité et fécondité.	p7
113 - Salariées.	p9
<u>12 PLACE QUALITATIVE :</u>	p11
121 - Des femmes généralement soumises à l'autorité masculine	p11
122 - Des situations personnelles variées qu'il convient de souligner.	
123 - Situation sociale des femmes.	
124 - Un rôle social différent en fonction du statut familial.	p12
<u>13 TENDANCES ACTUELLES DANS LA COMMUNAUTE FEMININE</u>	p13
131 - Femmes cibles des mafias.	
132 - Un rôle essentiel dans le regroupement familial.	p14
133 - Femmes scolarisées plus longtemps que leurs frères.	p15
134 - Difficultés psychologiques croissantes.	p16
135 - Baisse de la fécondité en milieu urbain.	p16
<u>2 / PLACES DES FEMMES DANS LES DIFFERENTES POLITIQUES D'INTEGRATION.</u>	p17
21 Des politiques d'intégration...	
22 Les femmes mieux prises en compte.	p20
23 Rôle des femmes dans ces politiques d'intégration aujourd'hui.	p21
<u>3 / EVOLUTION DU ROLE DES FEMMES DANS LES COMMUNAUTES IMMIGREES</u>	p23
31 L'ancrage au pays, une notion dépassée.	
32 Les femmes actives dans la cellule familiale.	p24
33 Femmes et actrices socioprofessionnelles.	p25
<u>4 / ACTRICES DE L'INTEGRATION : une volonté grandissante de jouer un rôle.</u>	p26
41 Le besoin d'émancipation.	p26
42 Le besoin financier ;	p27
43 Le besoin de reconnaissance.	p28
CONCLUSION	p30

## **BIBLIOGRAPHIE DES SITES CONSULTÉS.**

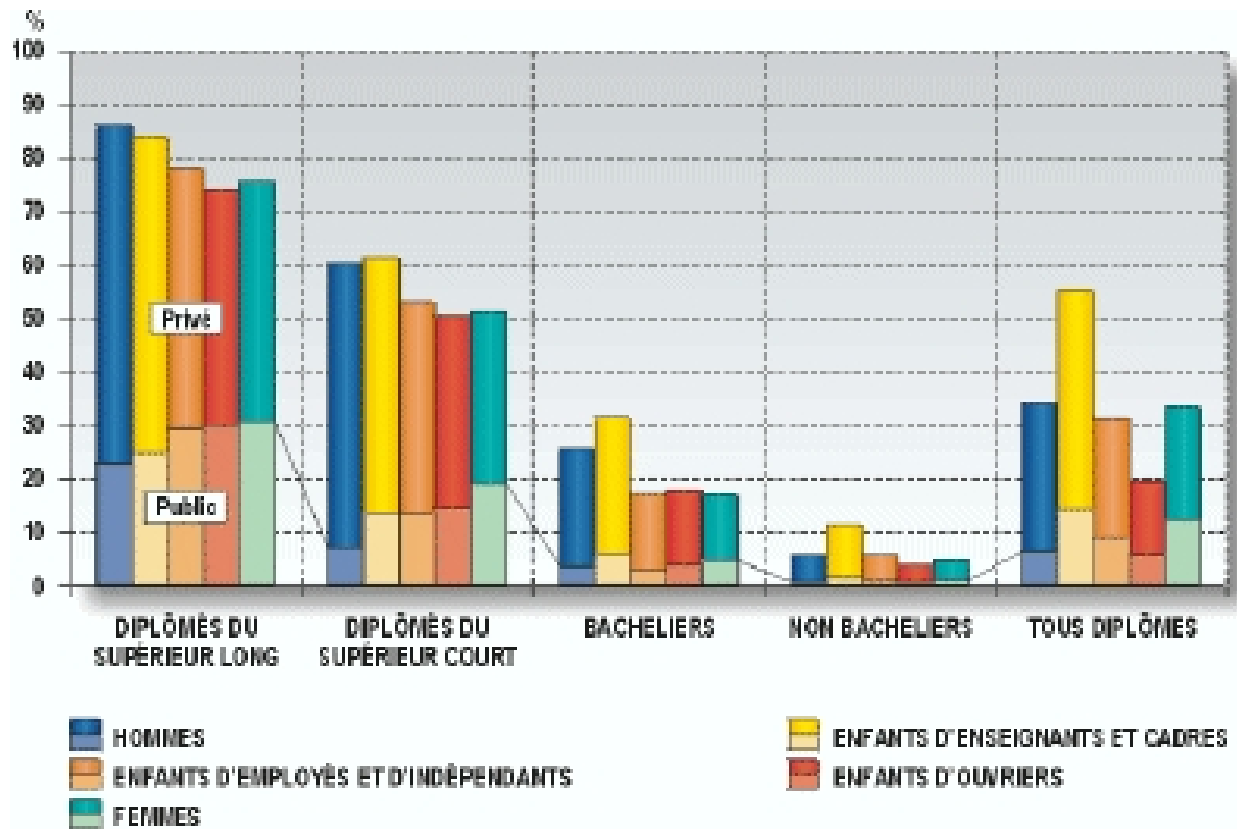
- [www.senat.fr/commission/femmes](http://www.senat.fr/commission/femmes)
- [www.interieur/gouv.fr/police/dcpj/proxenetisme.htm](http://www.interieur/gouv.fr/police/dcpj/proxenetisme.htm)
- [www.lien-social.com/archives/dossiers/511a520/518-2htm](http://www.lien-social.com/archives/dossiers/511a520/518-2htm).
- [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- [www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)
- [www.marianne-en-ligne.fr](http://www.marianne-en-ligne.fr)
- [www.mairie-strasbourg.fr](http://www.mairie-strasbourg.fr)
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.neuronexion.fr](http://www.neuronexion.fr)
- [http://www.reseau-sara.org/clapest/clapest\\_visite/jeunesfilles](http://www.reseau-sara.org/clapest/clapest_visite/jeunesfilles)

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- Nadia Bentchicou ,. Les femmes de l'immigration au quotidien, ed LA Licorne, l'Harmattan, AMIENS , 1997.
- Christophe DAUM, Les Associations de Maliens en France, Karthala, 1998 .
- Emmanuel TODD, Le destin des immigrés, Le Seuil, 1994.
- André Lebon, Migrations et Nationalité en France 1998, La documentation Française, PARIS, 2000.
- André Lebon, Immigrations et présence étrangère en France 1997/1998, La documentation Française, PARIS, 1999.
- Jean Faber, Les Indésirables, Grasset, Mesnil sur l'Etrée, 2000.
- Claude Chesnais, Le Crépuscule de l'Occident,
- Michel Guyon et Daniel Noin, Revue Européenne des migrations internationales, vol 15, n°2-1999, PARIS, 1999.
- Christian Lochon et al., Femmes et Islam, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne, Paris 1999.
- Circulaire DIV/DPT-IEDE n°2000-231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.
- Christian POIRET, L'immigration familiale d'Afrique Noire en région Ile de France
- André Lebon, Immigrations et présence étrangère en France 1995/1996, La documentation Française, PARIS, 1996.
- Catherine LACROIX, Médiatrices dans les quartiers fragilisés : les liens, La documentation Française, PARIS, 1997.
- Gérard NEYRAND, Les couples mixtes et le divorce, le poids de la différence, L'HARMATTAN, LANGRES, 1996.

## ANNEXE 1

### DIFFERENCE HOMMES FEMMES



## ANNEXE 2

- FEMMES ET ETUDES

www.neuronexion.fr

<b>Dip lôme déclaré en 1990</b>	<b>Filles de CDF Fr. de nais.</b>	<b>Femmes toutes origines immigrées</b>	<b>Femmes origine esp a.</b>	<b>Femmes origine ital.</b>	<b>Femmes origine port.</b>	<b>Femmes origine algér.</b>
Sans diplôme*****	14,4%	19,6%	15,9%	17,2%	31,4%	25,5%
C.E.P.*****	5,7%	6,8%	6,1%	5,4%	12,3%	8,6%
B.E.P.C.*****	9,5%	9,1%	11,9%	8,3%	7,0%	7,4%
C.A.P.*****	16,9%	20,8%	19,6%	21,5%	28,4%	23,7%
B.E.P.****	12,6%	12,6%	14,5%	13,5%	9,5%	13,7%
Bac., BT, équiv.***	18,7%	15,0%	15,5%	17,5%	7,0%	10,6%
Ens. Sup. 1er cycle**	13,9%	9,5%	10,6%	11,0%	2,8%	6,8%
Ens. Sup. 2nd-3e cycle*	8,2%	6,7%	5,8%	5,5%	1,5%	3,8%
<b>Dip lôme déclaré en 1990</b>	<b>Fils de CDF Fr. de nais.</b>	<b>Hommes toutes origines immigrées</b>	<b>Hommes origine esp a.</b>	<b>Hommes origine ital.</b>	<b>Hommes origine port.</b>	<b>Hommes origine algér.</b>
Sans diplôme*****	17,5%	20,8%	20,7%	17,8%	28,7%	28,9%
C.E.P.*****	4,2%	6,4%	5,9%	5,6%	8,9%	8,9%
B.E.P.C.*****	7,1%	6,4%	7,3%	7,7%	3,8%	5,1%
C.A.P.*****	27,2%	32,6%	32,2%	33,5%	40,5%	35,0%
B.E.P.****	11,7%	10,8%	11,8%	11,3%	7,8%	8,0%
Bac., BT, équiv.***	12,9%	11,1%	12,3%	11,9%	5,4%	6,7%
Ens. Sup. 1er cycle**	10,2%	6,9%	5,7%	8,8%	2,4%	5,5%
Ens. Sup. 2nd-3e cycle*	9,2%	5,0%	4,1%	3,4%	2,6%	1,9%